

Questions orales

pourrait être prise entre les divers paliers de gouvernement qui ont été consultés et moi-même afin que nous puissions présenter ce qui pourrait s'avérer le meilleur programme possible étant donné les circonstances.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que plusieurs études très approfondies ont déjà été réalisées relativement à l'état économique et industriel de cette région par la Société d'aménagement de l'Outaouais et par plusieurs autres organismes représentatifs de cette région; étant donné que le taux de chômage de cette région ne cesse d'augmenter relativement au taux provincial, et étant donné que le taux de croissance industrielle de cette région est le plus bas au Québec, le ministre peut-il dire s'il est vraiment intéressé à ce dossier, et s'il entend, comme il vient de le dire, presser la solution à apporter à cette région?

M. Lessard: Oui, monsieur le président, je suis vraiment intéressé à ce dossier depuis déjà plusieurs mois, mais il n'y a pas seulement que moi qui est intéressé à ce dossier, il y a les députés de mon parti de ce côté-ci et particulièrement les députés qui représentent à la Chambre la région de la capitale nationale et particulièrement la région de l'Outaouais, les députés de Hull, de Gatineau et de Pontiac. Nous travaillons ensemble pour trouver ce qui pourra s'avérer la meilleure solution pour le développement de l'Outaouais. Je ne crois pas être satisfait, à ce jour toutefois, qu'une désignation seulement de la région comme telle pour avoir droit aux octrois à l'industrie pourrait répondre aux besoins de la région de l'Outaouais. Cette mesure a déjà été appliquée dans la région de l'Outaouais et elle n'a pas produit les effets escomptés. Nous avons été la cible de véhémentes critiques de la part des gens de la région de l'Outaouais parce que ce programme n'avait pas été considéré comme suffisant face aux difficultés. Je n'ai pas l'intention de proposer encore la désignation, si c'est encore ce genre de réception que nous aurons. J'aime mieux un plan concerté qui permettra de répondre non seulement aux besoins mais au potentiel de la région de l'Outaouais.

* * *

● (1432)

[Traduction]

LA CONSOMMATION

L'ENQUÊTE À L'ÉGARD DE LA HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité, qui a publié son rapport hier ou aujourd'hui, n'a aucun pouvoir d'enquête, mais dispose des mêmes sources de renseignements que le ministre, c'est-à-dire de l'indice des prix à la consommation, que d'après cet indice, le prix des produits alimentaires augmente régulièrement et que le Centre d'étude a déclaré à propos de cette augmentation que «la hausse rapide du prix des produits alimentaires cette année est imputable aux bénéfices exorbitants réalisés par les fabricants de produits alimentaires et de breuvages», quelles mesures le ministre prend-il au sein de son ministère pour

[M. Lessard.]

garantir que les consommateurs canadiens ne se font pas exploiter? Quelles enquêtes son ministère mène-t-il à l'égard du prix des produits alimentaires?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il est faux de prétendre que mon ministère possède les mêmes pouvoirs que le Centre d'étude de l'inflation et de la productivité pour ce qui est du contrôle des prix. De fait, c'est le Centre d'étude qui s'occupe maintenant du contrôle des prix pour le gouvernement.

Nous pouvons cependant examiner le rapport. Nous avons maintenant reçu le rapport qui a été déposé hier et, comme je l'ai dit au député, je l'examinerai très attentivement et j'essaierai de déterminer pourquoi ce rapport ne fait pas état des mêmes faits que le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation qui a été déposé en juin et qui indiquait des bénéfices moins importants et plus raisonnables pour les fabricants de produits alimentaires. Quand nous aurons analysé ce rapport, nous essaierons de prendre des mesures pour aider les consommateurs.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre est habilité à faire enquête et j'aimerais qu'il se penche sur un secteur bien précis. La semaine dernière à la Chambre, en répondant à certaines questions au sujet des hausses du prix de la dinde, le ministre de l'Agriculture a déclaré que les hausses de prix ne pouvaient pas être justifiées, que les réserves de dindes étaient suffisantes et que les producteurs n'obtenaient qu'une augmentation de 4 p. 100, mais le ministre de la Consommation a déclaré pour sa part que les prix augmenteraient parce que les réserves avaient baissé.

Qui est le porte-parole du gouvernement? Qu'est-ce que le ministre compte faire pour donner les faits à la Chambre des communes et aux Canadiens puisque, par exemple, la dinde coûte jusqu'à \$1.65 la livre au Canada à l'heure actuelle? Qu'est-ce que le ministre compte faire à ce sujet?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le député confond le prix de la dinde et les prix en général, mais cela ne m'étonne pas de sa part. Il n'y a pas de service de contrôle des prix à mon ministère. Le service de contrôle des prix du gouvernement fait maintenant partie du Centre d'étude de l'inflation et de la productivité, qui relève du Conseil économique. Le député devrait donc vérifier les renseignements qu'il possède. Nous sommes cependant en mesure d'étudier les rapports présentés par la CLI et le CEIP et de suggérer des mesures pour remédier à ces problèmes. Cela a d'ailleurs été fait par le passé et je le referai.

En ce qui concerne les dindes, j'ai déclaré à la Chambre, l'autre jour, que le 1^{er} novembre dernier nous ne disposions que de 50 millions de livres alors que l'année dernière à pareille époque on enregistrait 72 millions de livres. C'est donc dire que l'offre est plus faible bien que la demande ait augmenté. L'Office canadien de commercialisation des dindons a lui-même demandé une augmentation des quotas cette année mais sa demande a été rejetée par le Conseil de commercialisation des produits de ferme. D'après moi, cela indique que le Conseil a besoin d'être davantage mis au courant des besoins des consommateurs.